

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°33/2023

Séance Ordinaire du 9 juin 2023

Nombre de membres

Présents : 12
Votants : 15
En exercice : 15

L'an deux mille vingt et trois, le vendredi neuf juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : Sylvie BROSSEAU

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, ROUSSEAU Charline, HAMMOUDA Jeannine, BRUNET François, DURAND Christophe, Marie-José FONT.

Procurations : CRUANAS Pauline donne à BROSSEAU Sylvie, GHIRELLO Jean-Louis donne à HAMMOUDA Jeannine, STEPPE Virginie donne à ROUSSEAU Charline.

Absents excusés : CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, STEPPE Virginie.

Date de la convocation :

05/06/2023

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : COMITE DES FETES DE LA COMPAGNIE DE RIVESALTES

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
7.5.3 subventions accordées à des associations

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 24 mai 2023, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour attribuer une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de la Compagnie de Rivesaltes.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 200€ (deux cent euros) pour l'année 2023 au Comité des Fêtes de la Compagnie de Rivesaltes sis 1 rue Colonel Arnaud Beltrame – 66 600 RIVESALTES.

Le Conseil Municipal,

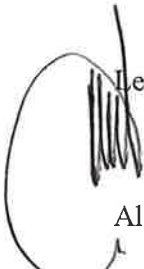
Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 200 € (deux cent euros) au Comité des Fêtes de la Compagnie de Rivesaltes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, le Maire et le Secrétaire de séance ont signé au registre.


Le Maire,
Alain DARIO

